

Acte de licitation suite a divorce quels sont les frais

Par sassa1708, le 26/02/2009 à 19:32

bonjour

mon epoux et moi allons divorcer par consentement mutuel

ainsi que ceux pour une reconnaissance de dettes

je souhaite lui racheter la part de l'appartement que nous avons acquis ensemble sous la communauté des biens (soit 50%)

nous nous sommes mis d accord pour que je lui rachete sa part 15 000 euros (nous l avions acheter 25000 euros) en lui faisant une reconnaissance de dette devant notaire pourriez vous me dire quels seront les frais pour la licitation

faut il donner la valeur "reelle" du bien aujourdhui(je pense 65000euros) si oui les frais seront ils calculés sur cette valeur ou sur le prix d achat (25000 euros)ou de rachat de part (15000euros)

merci